

Des renoncements qui font ouverture¹...

Jeannine Duval Héraudet

Psychopédagogue

Docteur en Sciences de l'Éducation

Superviseur

En lien avec cette journée sur la clinique, une courte situation vécue de ma place de superviseur s'est imposée à moi. Il s'agit d'une séance d'Analyse clinique de la pratique avec des éducateurs d'un Foyer appartements. Ce dernier accueille des adultes handicapés travailleurs en entreprise adaptée.

Cette situation m'a paru mettre en évidence ce qu'une **posture clinique** exige comme **renoncements**.

L'hypothèse avancée est que **ces renoncements contribuent à créer de l'ouverture**.

« J'ai été mise en position de participer à une fausse déclaration à l'assurance et ça ne m'a pas mise très bien... ». C'est ainsi que Capucine commence son récit ce jour-là. Cette éducatrice expliquera que Cosette, une résidente, amoureuse d'Alexandre, a prêté un soir sa voiturette, accédant à la demande de celui-ci. Sous l'emprise de l'alcool et peut-être d'autres substances dont il est coutumier, Alexandre a chaviré dans le fossé, occasionnant d'important dégâts au véhicule. Cosette a alors téléphoné à l'assurance et s'est déclarée comme ayant été la conductrice. Elle aurait bu, puis aurait été effrayée par une biche et son faon qui auraient traversé la route.

Cependant, comme il est de règle, l'assurance a demandé une confirmation écrite de cette déclaration.

Malgré un entretien avec Cosette pour la faire revenir sans succès sur ses propos, et avec l'accord de la Direction, l'éducatrice s'est vue contrainte de rédiger le brouillon de cette déclaration, Cosette éprouvant de grandes difficultés face à l'écrit.

Capucine termine son récit en ajoutant : « Ce qui me gêne aussi, c'est comment Cosette peut se retrouver dans des situations comme cela, jusqu'où elle peut aller et ne pas se protéger... La situation m'échappe un peu... »

Le temps 2, clinique, est réservé à l'expression par chaque-un des ressentis, des résonances et des associations qui ont émergé à l'écoute du récit du narrateur. Certains signifiants sont alors soulignés : « échapper », « maîtriser », « protéger ».

¹ Ce texte est celui d'une intervention, au cours d'un colloque organisé par Psychasoc, à Montpellier, en janvier 2016. Ce texte est paru dans l'ouvrage, Joseph Rouzel, (dir.), 2016, « De la clinique avec toute chose, Des pratiques sociales et de soin, éclairées par la psychanalyse », Paris, L'Harmattan.

Qu'est-ce qui échappe ? Qu'est-ce qu'il faudrait maîtriser ? Qui protège qui ? Qui voudrait se protéger ? Dans le même temps émergent deux positionnements très nettement différenciés :

- Premier positionnement : J'aurais été très mal à l'aise moi aussi et je n'aurais même pas pu faire ce que tu as fait. Mentir, ce n'est pas possible pour moi. C'est en totale contradiction avec mon éducation, avec mes valeurs. Je pense que tu t'es sentie piégée, mais Cosette elle aussi s'était piégée avec sa fausse déclaration au téléphone. Elle n'a pas pu revenir sur ses propos.
- Deuxième positionnement : Moi, je ne m'étais pas rendu compte à quel point cela t'avait touchée, mise à mal. Mais j'estime que ce n'est pas nous qui faisons cette déclaration, même si tu prêtes techniquement ta main à quelqu'un qui se débrouille mal avec l'écrit. Nous ne sommes alors qu'un instrument. Moi, je l'aurais fait. C'est sa responsabilité. Ce n'est pas toi qui a recopié et signé. On n'a pas à se sentir coupable.

Ce que nous pouvons constater, c'est que Capucine a été entendue dans son désir d'accompagner au mieux cette résidente, entendue dans son malaise, même si d'autres paroles ont exprimé qu'il est possible de se positionner professionnellement d'une manière différente.

Devrait-on trancher entre ces postures professionnelles possibles, tout aussi argumentées l'une que l'autre ? Si oui, au nom de quoi ? On ne peut reprocher à un professionnel d'être cohérent avec ses propres valeurs...

Alors, comment faire ?

Lors des échanges qui ont suivi, l'accent a été mis sur la prise en compte de la subjectivité de chacun, sur le respect de son éthique, de ses résistances et de ses défenses, sur l'indispensable travail que chaque professionnel doit réaliser vis-à-vis de son propre transfert. Je cite : « Si ça nous touche tant, c'est que nous n'avons pas pris suffisamment de distance par rapport à ce que les résidents vivent ou font. Nous devons ne pas craindre d'en parler entre nous quand quelque chose nous dérange, nous met à mal, nous questionne. »

Comment se poursuivent les échanges ? Sont apparus alors ce que l'on peut qualifier de renoncements. D'où une première question :

1. Quels renoncements pour les éducateurs ? Avec quels effets ?

Un participant reprend : « Si nous ne nous sentons pas de faire quelque chose, nous ne devons pas hésiter à faire appel au collègue. » Ces propos soulignent ainsi les limites de chacun mais aussi ce que peuvent apporter d'ouverture, de créativité et d'étayage le travail en équipe et la parole partagée.

Des hypothèses sont avancées ensuite concernant ce que Cosette semble répéter au sein de la relation, sur son besoin d'exister aux yeux des autres.

La question est alors posée au sein du groupe :

« Comment accompagner cette résidente d'une manière constructive sans chercher à lui imposer nos propres valeurs ou ce que nous pensons bon et bien pour elle ? »

Capucine souhaite reparler de ces évènements avec Cosette. Lorsque je lui demande laquelle des deux, selon elle, éprouve le plus le besoin de cet entretien, elle répond : « Les deux, car je sens qu'elle non plus n'est pas bien avec ces évènements. » Il est dit dans le groupe qu'il faudra sans doute éviter d'en rajouter sur la culpabilité éventuelle de cette résidante.

Lors de la séance d'Analyse de la pratique suivante, Capucine rapporte qu'elle a rencontré Cosette. Au cours de l'entretien, celle-ci a parlé de « **sa** » déclaration, **signée par elle**, apportant ainsi elle-même et tout naturellement une réponse aux questions que l'éducatrice se posait relativement à son acte professionnel. Cosette a annoncé de même sa décision de refaire cette déclaration, en conformité avec les faits.

L'étayage apporté par Capucine, puis ensuite par la tutrice et par la Chef de service, ont permis alors à Cosette d'être entendue par l'assurance qui a accepté cette nouvelle version, sans la pénaliser financièrement.

On pourrait rétorquer que cette petite histoire est trop belle... Nous pouvons faire l'hypothèse que Cosette était culpabilisée par ses mensonges et prête à ce revirement. Nous pouvons repérer cependant trois dimensions importantes de cet accompagnement par ces éducateurs, ceux-ci ayant été relayés par les partenaires concernés :

1. Ils n'ont exercé **aucun forçage**, renonçant à imposer quoi que ce soit à cette résidante, tout en écoutant sa parole. « *Il n'est pas pire tyrannie que de vouloir le bien des autres* » avançait Emmanuel Kant. **Le premier renoncement** concerne donc chaque professionnel, dans son désir de faire respecter « le bien faire », dans son désir de maîtrise sur la situation et sur l'autre. On peut entendre ici, en écho, la boutade de Jacques Lacan : « *Si tu te mets à la place de l'autre, lui, où se met-il ?* ».
2. Ils ont accepté de **faire confiance aux ressources** de cette résidante. Guy Le Bouëdec² affirme qu' « *on ne dirige pas celui qu'on accompagne, on ne lui indique ni vers où ni comment il doit marcher : nul contrat, nulle vérification, nulle rectification ; simplement marcher 'à côté de lui'... l'accompagnement consiste à se contenter de donner sa confiance, de croire en la force intérieure de l'autre – et dont celui-ci n'a peut-être pas lui-même conscience ! – et qui est plus forte que la souffrance ou l'absurde. L'accompagnant ne détient pas le sens profond de l'expérience de l'accompagné, il le soutient.* »
3. Ils ont **apporté leur étayage** à Cosette dans ses différentes décisions, lui « renvoyant » la possible expression de son désir et la responsabilité de ses actes. Comme l'avance encore Lacan dans *Les Ecrits*, « *De sa position de sujet, on est toujours responsable* ». Encore faut-il que l'on vous laisse une marge de manœuvre...

² Le Bouëdec, G. 1998, « Diriger, suivre, accompagner, Esquisse d'une topique de quelques postures éducatives », *Cahiers Binet Simon* n° 655, Toulouse, Erès, p. 53-64.

Renoncer, renoncement... Nous avons pu entendre ces mots repris à plusieurs reprises déjà au cours de cette journée.

Renoncer, c'est « *cesser, par une décision volontaire, de prétendre à quelque chose et d'agir pour l'obtenir* »

Au XIII^e siècle, l'un des sens de ce verbe, issu de son étymologie latine, était : « renvoyer »...

Le mot « **renoncement** », quant à lui, renvoie au « *fait de renoncer à un agrément par un effort de volonté, et généralement au profit d'une valeur jugée plus haute* ».

Si l'on transpose au professionnel, il s'agira donc de renoncements obtenus par un effort de volonté, d'une **suspension de son propre désir** au nom de quelque chose de plus important ou de plus de valeur... En référence aux *Quatre discours* conceptualisés par Lacan³, l'éducateur doit en passer, par moments, par la place de l'analyste, dans le Discours du même nom. Cette **place vide, en creux**, est celle qui va permettre qu'émerge la parole et le désir de celui qu'il accompagne.

C'est donc bien d'un **renoncement** dont il est question de la part du professionnel, renoncement qui s'accompagne du doute, de l'incertitude quant aux effets de l'intervention, autant d'éprouvés inhérents à une posture clinique.

Dans la situation rapportée ici, cette posture de renoncement a pu faire ouverture et elle a sans doute contribué à permettre à Cosette non seulement de s'assumer en tant que sujet, d'endosser la responsabilité de ses actes, d'en répondre, dans le sens de l'étymologie latine du mot « responsable », mais aussi de restaurer une estime d'elle-même largement mise à mal par sa propre histoire.

Cependant, les professionnels accompagnent des usagers et le superviseur accompagne des professionnels. Lui aussi est confronté à la question du renoncement. D'où ma deuxième question :

2. Quels renoncements pour le superviseur ? Avec quels effets ?

Le superviseur assume la responsabilité de poser et d'être garant du cadre et du dispositif qu'il propose. Il devra de même assumer, d'abord seul, une fonction contenante, une fonction phorique, pour chaque participant qui s'expose au sein de ce dispositif, avant que ces fonctions puissent être assumées et partagées dans le groupe.

Du fait de la demande, il lui faut bien à la fois accepter provisoirement la place d'un « supposé savoir » ce qu'il conviendrait de faire, d'un « supposé savoir » quelle serait la « bonne » décision, la « bonne » réponse... C'est la condition pour qu'un transfert positif s'instaure avec les participants, transfert qui ouvre la voie à une relation dynamique de travail.

Cependant, il est de première importance qu'il ne « s'y croit pas lui-même » et encore moins qu'il s'y cramponne... Il travaille au contraire à se destituer progressivement de cette place. Il y parvient en partageant avec le groupe le cadre et le dispositif qu'il a posés et, entre autres dimensions, en n'intervenant pas pendant le temps 2, dit

³ Lacan, J. 1969-1970, L'envers de la psychanalyse, Le séminaire, Livre XVII, Inédit, notes de cours.

« clinique ». Il y parvient aussi en se retirant peu à peu des échanges dans la suite du travail ou encore, et si nécessaire, en mettant en œuvre, avec obstination parfois, la maïeutique socratique : soutenir les questionnements des professionnels, les faire accoucher de leur propre savoir sur leur pratique, les aider à construire leurs réponses au sein d'un contexte de travail et dans une équipe spécifiques.

De **sa posture clinique**, le superviseur doit donc ainsi parvenir à « occuper une place vide » dans le discours, place intenable, place impossible, mais place indispensable pour que la parole de chaque-un puisse se dire et pour qu'elle puisse être mise au travail.

Cependant, le superviseur, c'est aussi un homme – ou une femme - ! Dans son passé de professionnel, il a lui aussi, souvent, accompagné des enfants, des adolescents ou des adultes. Il a des convictions... Des désirs... J'avoue... J'avoue, que la question posée par Capucine m'a traversée. Je n'ai pu m'empêcher, en écoutant ces professionnels, de me demander ce que j'aurais fait, moi, dans la même situation. J'ai de même été tentée de participer plus activement au tissage de la parole au sein de ce groupe...

Réfréner ces mouvements internes de mon propre désir, désir d'un éventuel partage d'expérience ou de mes propres analyses, **à ce moment-là**, m'a fait mesurer une fois de plus la nécessité pour le superviseur **d'un renoncement** nécessaire, la **frustration imaginaire** qui peut en découler, mais aussi **la castration symbolique** de ce désir qui va **faire ouverture** – et qui a effectivement fait ouverture ici - pour le travail de chaque-un, participant à ce groupe.

Renoncer... Renoncement... Ouverture...

J'ai pu ainsi constater, une fois de plus, que le superviseur n'est en fin de compte, comme le dit Jacques Lacan, que « *le sous-fifre qu'il fallait pour faire partir la musique au départ* ».

Mais quel plaisir partagé quand cette musique prend la forme d'un contrepoint puis d'une symphonie !

Post-scriptum

Comme j'ai pu le vivre en présentant une thèse de Doctorat clinique dont la référence théorique était la psychanalyse, toutes les Universités n'acceptent pas cette démarche, l'estimant pas assez « scientifique », trop singulière, trop subjective, non modélisable dans le sens de reproductible à l'identique selon des protocoles précis. L'auteur « se mouille » dans une thèse clinique, et l'Université a peur du « Je ». Il m'a alors été possible d'aller la soutenir « ailleurs »⁴. Mais qu'en est-il des politiques, des décideurs ?

Il a été rappelé au cours de cette journée que nous partageons tous la responsabilité de témoigner, de faire savoir, de rendre compte, encore et toujours, à partir de notre place, des effets d'une posture clinique auprès de ceux qu'un professionnel a pour fonction d'éduquer, d'enseigner, d'aider, d'accompagner, de soigner... C'est l'un des messages importants que j'ai pu entendre le 30 janvier 2016 et qui me conforte dans mes propres convictions.

⁴ À Lyon II.

